

CHAMPIONNAT DE FRANCE F4

certifié par la FIA

REGLEMENT OFFICIEL 2021

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Le Championnat de France F4 certifié par la FIA – 2021, Série Nationale de la FFSA, est organisé par FFSA ACADEMY (*centre de formation aux métiers du Sport Automobile*) sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile, avec le concours :

☛ des partenaires techniques :

- ☛ Renault Sport
- ☛ Pirelli
- ☛ GT2i
- ☛ HRX

☛ des partenaires institutionnels :

- ☛ Ministère de l'Education Nationale par l'intermédiaire du Rectorat de l'Académie de Nantes et du Lycée Le Mans Sud
- ☛ Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
- ☛ Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Général de la Sarthe, Le Mans Métropole, au travers du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales de la FFSA, du protocole d'accord général, du règlement standard des circuits "asphalte" ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Le présent règlement a été enregistré par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° C66 – 2021 en date du 01.03.2021

La langue officielle du Championnat de France F4 certifié par la FIA – 2021 sera le Français. Seul le règlement dans sa version Française fera foi.

1.2 Le Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 se déroulera selon le calendrier ci-après :

DATES	CIRCUITS	MEETINGS DE SUPPORT
3 au 5 avril 2021	NOGARO (32)	Championnat de France FFSA des Circuits
7 au 9 mai 2021	MAGNY-COURS (58)	Championnat de France FFSA des Circuits
9 au 11 juillet 2021	HUNGARORING (HU)	GT OPEN
27 au 29 août 2021	LEDENON (30)	Championnat de France FFSA des Circuits
24 au 26 septembre 2021	MONZA (IT)	GT OPEN
1 au 3 octobre 2021	PAUL-RICARD (83)	Championnat de France FFSA des Circuits
22 au 24 octobre 2021	MAGNY-COURS (58)	Trophée Tourisme Endurance

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

1.3 Obligations générales

- 1.3.1 Tous les pilotes, concurrents et officiels participant au Championnat s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés, agents et fournisseurs, à observer toutes les dispositions telles que complétées ou modifiées du Code Sportif International de la FIA (le Code), des Prescriptions Générales de la FIA, des prescriptions générales de la FFSA, du protocole d'accord général, du règlement standard des circuits "asphalte", du Règlement Technique et du présent Règlement Sportif, désignés ensemble «les Règlements».
- 1.3.2 Le Championnat et chacune de ses Epreuves sont régis par la FFSA conformément au présent Règlement. Par Epreuve, on entend toute Epreuve comptant pour le Championnat inscrite au Calendrier national de la FFSA pour toute année commençant à l'heure prévue pour les vérifications techniques et sportives, incluant tous les essais et la course elle-même et se terminant au plus tard au moment du dépôt d'une réclamation selon les termes du Code, ou au moment où une vérification technique ou sportive a été effectuée selon les termes de ce même Code.

1.4 Conditions générales

- 1.4.1 Il incombe aux concurrents de veiller à ce que toutes les personnes concernées par leur engagement observent toutes les dispositions du Code, des Prescriptions Générales de la FIA, des prescriptions générales de la FFSA, du protocole d'accord général, du règlement standard des circuits "asphalte", du Règlement Technique, du Règlement Sportif et de la Convention d'Organisation.
- 1.4.2 Toutes les personnes concernées de quelque façon que ce soit par une voiture engagée ou se trouvant pour toute autre raison dans le paddock, les stands, la voie des stands ou sur la piste, doivent porter à tout moment un laissez-passer approprié.
- 1.4.3 Pendant les essais qualificatifs et la course lors d'une Epreuve, les concurrents (*et/ou toute personne associée à l'engagement d'une voiture*) ne sont pas autorisés à produire ou ordonner de produire des images animées de voitures de compétition en piste. Toute autre exception à ce qui précède doit être approuvée par écrit par la FFSA.

Tout non-respect de ce qui précède sera signalé aux Commissaires Sportifs et pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de l'Epreuve.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Se référer au protocole d'accord général concernant l'assurance des pilotes.

L'organisateur d'une Epreuve devra s'assurer que tous les concurrents, leur personnel et leurs pilotes sont couverts par une assurance au tiers.

Trente jours avant l'Epreuve, l'organisateur doit envoyer à son ASN, le détail des risques couverts par l'assurance qui doit être conforme aux lois nationales en vigueur. Ce certificat d'assurance sera tenu à la disposition des concurrents dans la langue du pays ainsi qu'en anglais.

L'assurance au tiers souscrite par l'organisateur viendra compléter, sans y porter atteinte, toute police d'assurance personnelle détenue par un concurrent ou par toute autre personne physique ou morale participant à l'Epreuve.

ARTICLE 3. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1 Licences

3.1.1 Le Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 est ouvert sur invitation à tout pilote âgé de 15 ans minimum (*date anniversaire faisant foi*) et titulaire d'une des licences suivantes délivrées par la FFSA :

- Licence Internationale C ou D auto
- Licence Nationale Junior Circuit (NJC)
- Licence Nationale Junior Circuit F4 (NJCF4)
- Licence Nationale Concurrent Conducteur (NCC)

Les pilotes étrangers ayant une licence nationale ou internationale circuit (*maximum grade C*) de leur pays pourront participer au Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 dans les conditions définies par l'article 2.3 du Code Sportif International de la FIA.

Les pilotes participant au Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 devront être en possession d'un certificat médical (*soit inclus dans la licence ou sur un document attaché*).

3.2 Inscriptions et engagements

3.2.1 Inscription au Championnat de France F4 certifié par la FIA

3.2.1.1 Tout pilote désirant participer au Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 devra envoyer à :

FFSA ACADEMY
Technoparc des 24 Heures - Chemin aux bœufs - 72100 LE MANS

Une demande d'inscription, avant le 31 mars 2021. Toutes les candidatures seront étudiées par la FFSA ACADEMY et acceptées ou rejetées à son entière appréciation.

FFSA ACADEMY se réserve la possibilité de procéder à une sélection parmi les candidatures envoyées avant cette date, dans la limite des places disponibles.

Seront retenus en priorité les candidats qui s'engageront à la totalité des épreuves du Championnat de France F4 certifié par la FIA – 2021.

Aucun pilote vainqueur du Championnat ne peut participer à nouveau à ce Championnat.

3.2.1.2 Les pilotes inscrits au Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 devront respecter en tous points le protocole pilote qu'ils auront obligatoirement signé avec FFSA ACADEMY, sous peine de disqualification immédiate du Championnat de France F4 certifié par la FIA. Les conditions de leur participation au Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 y sont notamment précisées sur la base d'une participation financière précisée dans le protocole d'accord général.

3.2.1.3 FFSA ACADEMY se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, notamment dans le but de préserver l'esprit du Championnat de France F4 certifié par la FIA – 2021.

3.2.2 Engagement à l'épreuve

A titre exceptionnel, un engagement en cours de saison à une ou plusieurs épreuves pourra être accepté par FFSA ACADEMY.

Les conditions de cette prestation seront fixées par contrat, sur la base d'une quote-part financière de 17 000 € HT par meeting de courses. Cette participation ne pourra être acceptée qu'après observation du pilote lors d'une journée d'entraînement organisée par FFSA ACADEMY.

Le pilote participant à un ou plusieurs meetings du championnat de France F4 certifié par la FIA – 2021 ne pourra pas prendre de point, il ne pourra donc figurer au classement du championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021. Il pourra participer aux cérémonies de podium des courses dans le cas où il figurerait dans les trois premiers.

4.1 Véhicules admis

4.1.1 Le Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 se disputera avec des monoplaces de type Mygale F4 FIA équipées d'un moteur Renault 1.3L Turbo TCE (1 300 cc) dans les conditions prévues au présent règlement.

Le numéro d'homologation de la boîte de vitesses est : SL7514LW026301001.

Le bruit maximum autorisé sera de 100 dB. La mesure sera effectuée en conformité avec le règlement standard des circuits « asphalte » 2021.

30 voitures maximum seront autorisées à prendre le départ de chaque épreuve.

4.1.2 Des caméras embarquées seront fixées sur l'arceau des monoplaces et gérées par FFSA ACADEMY. Le pilote aura la possibilité de récupérer les vidéos de chacune de ses séances pour travailler sur son pilotage à l'issue de la procédure de parc fermé. En aucun cas le pilote ou un de ses accompagnateurs ne pourra récupérer sa carte SD de son propre chef. Les images seront propriété de FFSA ACADEMY et ne pourront pas être diffusées dans un média quelconque sans l'accord préalable de FFSA ACADEMY.

L'enregistreur de données d'accidents (ADR) doit être installé sur la voiture et être en permanence en état de marche pendant l'épreuve.

4.1.2 Chaque pilote inscrit au Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 se verra attribuer un châssis, tiré au sort en début de saison pour l'ensemble du championnat.

En cas d'accident, la coque pourra être remplacée pour le meeting suivant.

Sur ce châssis, seront fixés les éléments de carrosserie, identifiés à ses partenaires.

Pour tous articles techniques non mentionnés dans le présent règlement, il faut se référer au règlement FFSA et/ou FIA.

4.1.3 Chaque pilote ne pourra utiliser qu'un seul véhicule pour les essais et les courses d'une même épreuve.

La coque ne pourra être changée que suite à un incident de manipulation d'un intervenant de FFSA ACADEMY.

Un seul moteur sera utilisé par pilote au cours de la saison. En cas de force majeure, et dans la limite des pièces disponibles, sur décision du responsable sportif de la FFSA ACADEMY et après avis du responsable technique, le moteur ou la boîte de vitesses pourront être changés. Aucune pénalité ne sera donnée au pilote.

4.1.4 Après 3 victoires au classement général de la FFSA ACADEMY d'une course avec le même moteur, le pilote concerné échangera son groupe motopropulseur (*moteur + boîte de vitesses*) avec celui d'un autre pilote du championnat après tirage au sort. Ce changement s'effectuera lors du meeting suivant la troisième victoire.

Si plusieurs pilotes se trouvaient dans ce cas lors d'un meeting, ces mêmes pilotes seront retirés du tirage au sort.

4.1.5 La maintenance technique du véhicule étant assurée par FFSA ACADEMY durant toute l'épreuve, aucune modification technique ne pourra être effectuée directement par un pilote ou ses accompagnateurs sous peine de disqualification immédiate de l'épreuve.

Cependant, le pilote pourra choisir, sous réserve de validation par son responsable d'exploitation, plusieurs réglages dans le panel suivant :

- anti roulis avant et arrière
- aérodynamique : aile avant et aile supérieure arrière

Il est précisé que ces réglages devront être définis avant les séances d'essais et courses selon le planning du meeting. Ils ne pourront pas être réajustés en dehors des créneaux horaires définis (*sauf en cas de changement climatique et sur validation du responsable sportif*).

Pour la séance d'essai libre, les réglages seront définis par FFSA ACADEMY, sauf dans le cas où :

- Une ou plusieurs séances d'essais privés se dérouleraient dans la semaine précédant cette séance
- Cette séance se déroulerait sur un circuit ayant déjà accueilli un meeting du championnat en cours

4.1.6 Le poids du véhicule avec son pilote équipé à l'arrivée d'une séance ou d'une course, devra être au minimum de 620 kg. A l'arrivée de chaque séance d'essais qualificatifs et courses, 5 véhicules minimum désignés par les officiels de l'épreuve seront pesés afin de montrer l'équité existante.

4.1.7 Les moteurs seront plombés après passage au banc de puissance et validation par ORECA.

4.2 **Carburant et lubrifiants - Pneumatiques – Equipements**

4.2.1 Carburant et lubrifiants

Seuls le carburant et les lubrifiants fournis par FFSA ACADEMY seront utilisés durant les épreuves (*essais libres/privés, essais qualificatifs et courses*).

4.2.2 Pneumatiques

Attribution des pneumatiques

Des pneumatiques seront attribués par série de 4 à chaque pilote à chacun des meetings de compétition pour la séance d'essais qualificatifs.

Une permutation droite/gauche des pneumatiques avant et/ou arrière sera possible uniquement pour la course 3 sur décision du pilote. Cette décision devra être prise dans les délais définis par les responsables technique et sportif de FFSA ACADEMY.

Le changement des pneumatiques "pluie" se fera sur décision des responsables technique et sportif de FFSA ACADEMY selon les conditions climatiques.

Le collège sportif pourra décider, pour des raisons de sécurité d'attribuer 2 pneus neufs supplémentaires sur une épreuve.

MEETING 1					MEETING 2	
Essais libres/privés	Essais qualificatifs	Course 1	Course 2	Course 3	Essais libres/privés	Essais qualificatifs
Pneus "tests officiels"	Train de pneus neufs* n°1				Train de pneus neufs* n°2	

** sauf pour les pneumatiques "pluie" où le choix de mettre des pneumatiques neufs se fera sur décision des responsables technique et sportif de FFSA ACADEMY.*

Roue de secours

Une roue de secours ne pourra être utilisée que dans le cas d'une crevaison dûment constatée ou pour toute autre raison de sécurité sur décision du manufacturier Pirelli ou, en cas d'absence, du directeur technique. Cette roue de secours sera issue du stock de pneumatiques des essais libres/privés (contrôle avec duromètre et jauge à pneu).

En cas de défaut avéré d'un pneumatique, une roue de secours de niveau d'usure équivalent sera attribuée au pilote.

Roue Joker

Chaque pilote bénéficiera pendant la saison d'un pneu slick neuf avant et d'un pneu slick neuf arrière qu'il pourra utiliser à sa convenance pour remplacer un pneu de son choix.

Si toutefois le pneu ne peut pas être utilisé pendant le meeting, le pneu joker pourra être utilisé lors d'autres meetings.

4.2.3 Equipements

Voir annexe A.

4.3 Numéros de course

FFSA ACADEMY attribuera à chaque pilote un numéro de course valable pour l'ensemble des épreuves du Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021.

Chaque voiture doit porter le numéro de course de son pilote tel qu'il a été publié par la FFSA au début de la saison. Le panneau avec le numéro, tel que fourni, ne peut être modifié sans l'approbation de la FFSA et doit être placé sur le nez de la voiture et sur les dérives latérales de l'aileron arrière qui ne doivent comporter aucune autre identification (*sauf disposition particulière de la FFSA*).

ARTICLE 5. PUBLICITE

Se référer au protocole d'accord général.

ARTICLE 6. DEROULEMENT DES EPREUVES

6.1 Nombre d'épreuves et courses

Le Championnat de France F4 certifié par la FIA – 2021 comportera 7 épreuves de 3 courses chacune. A titre exceptionnel, FFSA ACADEMY peut être amenée à modifier le nombre de courses lors d'une épreuve pour des contraintes particulières imposées par l'organisateur, par les conditions météorologiques, ...

Toutes ces épreuves se dérouleront sur des circuits homologués au minimum grade 4 FIA.

Une épreuve peut être annulée si moins de 12 pilotes sont partants.

6.2 Officiels

Les officiels suivants seront nommés par FFSA ACADEMY pour l'année :

- Un directeur de course : Joël DO VALE
- Un président du collège des commissaires sportifs : Nathalie BERNARD
- Un délégué technique : Fabrice CATHERINE

Autres officiels désignés par l'organisateur de chaque épreuve :

- Deux commissaires sportifs
- Un directeur de course adjoint (clerk of the course)
- Un secrétaire d'épreuve
- Un médecin chef

Le Directeur de Course disposera des pleins pouvoirs pour les matières suivantes :

- a) le contrôle du déroulement des essais et de la course, du respect de l'horaire et s'il le juge nécessaire la formulation de toute proposition aux Commissaires Sportifs pour modifier les horaires conformément au Code et au Règlement Sportif,
- b) l'arrêt de toute voiture conformément au Code et au Règlement Sportif,
- c) l'interruption des essais,
- d) la procédure de départ,
- e) l'utilisation de la voiture de sécurité,
- f) la suspension et la reprise de la course.

Pour la liste complète de ses pouvoirs, se référer au règlement standard des circuits "asphalte"

6.3 Vérifications administratives et techniques

Les vérifications administratives se dérouleront au plus tôt la veille de la séance d'essais privés et/ou libres à 16 h. Les pilotes devront apporter leur licence, un certificat médical si celui-ci n'est pas inclus avec cette dernière ainsi que l'autorisation d'ASN pour les pilotes titulaires d'une licence étrangère.

Si un pilote avait un quelconque problème médical (*allergies, diabète, maladie chronique, ...*), il devra en informer le médecin chef de l'épreuve avant de prendre part à la première séance d'essais privés/libres. Ce document doit contenir le nom du pilote et le numéro de la voiture de course.

Les participants souffrant de blessures ou de handicaps temporaires sont obligés de contacter le Médecin-Chef immédiatement. Le Médecin-Chef décidera si le pilote en question sera admis à l'Epreuve.

Des laissez-passer seront remis aux pilotes par l'organisateur de l'épreuve durant ces vérifications administratives.

Les vérifications techniques seront effectuées au plus tôt la veille de la séance d'essais privés libres à 16h. Tous les équipements de sécurité y seront notamment contrôlés.

Les pilotes seront tenus d'assister au briefing de direction de course qui aura lieu avant la séance d'essais qualificatifs.

6.4 Instructions et communications aux concurrents

Les Commissaires Sportifs ou le Directeur de Course peuvent donner des instructions aux concurrents au moyen de circulaires spéciales conformément au Code. Ces circulaires seront distribuées à tous les concurrents qui devront en accuser réception.

Toute décision ou communication concernant un concurrent particulier devrait lui être communiquée dans les vingt-cinq minutes suivant cette décision, et il devra en accuser réception.

Des instructions et communications officielles peuvent également être données aux concurrents via un canal radio dédié ou les écrans de chronométrage.

6.5 Zone des stands

Se référer à l'article 6.3 du Règlement Standard des Circuits « Asphalte » 2021.

6.6 Sécurité générale

Les instructions officielles seront transmises aux pilotes au moyen des signaux prévus par le Code. Les concurrents ne doivent pas utiliser des drapeaux ou feux semblables à ceux-ci de quelque manière que ce soit.

6.6.1 Il est strictement interdit aux pilotes de conduire leur voiture dans le sens opposé de celui de la course, à moins que cette manœuvre ne soit absolument nécessaire pour éloigner la voiture d'une position dangereuse, et en accord avec les instructions des commissaires de piste. Une voiture peut seulement être poussée pour être éloignée d'une position dangereuse, selon les indications des commissaires de piste.

6.6.2 Tout pilote ayant l'intention de quitter la piste ou de rentrer à son stand ou à la zone du paddock en manifestera l'intention en temps utile, et s'assurera qu'il pourra le faire en toute sécurité.

6.6.3 Pendant les essais, les qualifications et la course, les pilotes doivent uniquement utiliser la piste et respecter à tout moment les dispositions du Code relatif à la conduite sur circuit.

Excepté du fait de leur conduite sur la piste, les concurrents ne sont pas autorisés à essayer de modifier l'adhérence d'une quelconque partie de la surface de la piste.

6.6.4 Un pilote qui abandonne sa voiture doit la laisser au point mort avec le volant en place.

Des réparations ne peuvent être effectuées sur une voiture que dans le paddock, les stands ou sur la grille.

Le ravitaillement n'est pas autorisé durant les qualifications ou la course.

Sauf dans les cas expressément autorisés par le Code ou le présent Règlement Sportif, personne, excepté le pilote, ne peut toucher une voiture arrêtée à moins qu'elle ne se trouve dans le paddock, dans le garage attribué à l'équipe, dans la voie des stands ou sur la grille de départ.

6.6.5 Une voiture ne pourra à aucun moment effectuer une marche arrière dans la voie des stands par ses propres moyens.

A aucun moment une voiture ne pourra être conduite de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes ou toute autre personne. Ceci s'appliquera que la voiture soit conduite sur la piste, dans l'entrée des stands ou dans la voie des stands.

Pendant les périodes commençant cinq minutes avant et se terminant cinq minutes après chaque séance d'essais, ainsi que pendant la période comprise entre le début du tour de formation qui précède directement la course et le moment où la dernière voiture entre dans le Parc Fermé, personne n'est autorisé sur la piste, l'entrée ou la sortie des stands à l'exception :

- a) des commissaires de piste ou autres personnels autorisés dans l'exercice de leurs fonctions ;
- b) des pilotes lorsqu'ils conduisent ou lorsqu'ils sont à pied, après en avoir préalablement reçu l'autorisation de la part d'un commissaire de piste ;
- c) du personnel de la FFSA ACADEMY poussant une voiture ou retirant le matériel de la grille après que les voitures en mesure de le faire ont quitté la grille pour effectuer le tour de formation ;
- d) du personnel de la FFSA ACADEMY lorsqu'il aide les commissaires de piste à déplacer une voiture depuis la grille après le départ de la course ;
- e) du personnel de la FFSA ACADEMY travaillant sur une voiture sur la grille durant une suspension de la course conformément à l'Article 6.8.5.

Pendant une course, le moteur ne peut être remis en marche qu'à l'aide du démarreur, sauf :

- a) dans la voie des stands ou dans le garage attribué au pilote où l'utilisation d'un dispositif de démarrage extérieur est autorisée, ou
- b) aux conditions prévues à la procédure de départ.

6.6.6 Les pilotes prenant part aux essais et à la course doivent toujours porter les vêtements, les sous-vêtements, le casque, et le dispositif de retenue de la tête approuvé par la FIA (Système HANS/FHR) spécifiés dans l'Annexe L du Code.

6.6.7 Si un pilote est confronté à de graves problèmes mécaniques durant les essais ou la course, il doit évacuer la piste ou regagner son stand dès qu'il peut le faire en toute sécurité.

6.6.8 Le feu de pluie arrière de la voiture devra être allumé en permanence quand elle roulera sur une piste déclarée "piste humide". Il reviendra au directeur de course de décider si le pilote doit s'arrêter en raison d'un feu défectueux. Dans le cas où la voiture serait arrêtée pour cette raison, elle pourra reprendre la course une fois l'anomalie réparée.

6.6.9 Les animaux, sauf ceux qui auront été expressément autorisés par les services de sécurité, sont interdits dans la zone des stands, sur la piste et dans toutes les zones réservées aux spectateurs.

6.6.10 Le directeur de course ou le médecin chef peuvent demander à un pilote de se soumettre à un examen médical à tout moment pendant la durée d'une épreuve.

6.6.11 Le non-respect des conditions générales de sécurité du Code, ou du présent règlement sportif, pourra entraîner la disqualification de l'épreuve pour la voiture et le pilote concerné.

6.7 Conduite du pilote

6.7.1 Le pilote doit conduire la voiture seul et sans aide.

6.7.2 Respect de la route de course
Se référer à l'article 6.2.2 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021.

6.7.3 Un seul changement de ligne est autorisé pour la défense de position. Si le pilote revient vers la trajectoire de course après avoir défendu sa position en dehors de celle-ci, il doit laisser au minimum la largeur d'une voiture entre le bord de la piste et sa propre voiture à l'approche du virage.

6.7.4 Un pilote défendant sa position en ligne droite et avant une zone de freinage peut utiliser toute la largeur de piste, à condition qu'aucune partie significative de la voiture tentant de le dépasser ne soit déjà engagée. Tandis qu'il se défend de la sorte, le pilote ne peut quitter la piste sans raison justifiable. Afin de dissiper tout doute, toute partie de l'aile avant de la voiture qui tente de dépasser se trouvant à côté de la roue arrière de la voiture qui roule devant sera considérée comme une «partie importante».

- 6.7.5 Toute manœuvre susceptible de gêner d'autres pilotes comme par exemple tasser délibérément une voiture en dehors de la piste ou effectuer un changement brutal de direction n'est pas autorisé.
- 6.7.6 Dès qu'un pilote se retrouve avec un tour de retard pendant une course, il doit laisser passer les voitures le rattrapant à la première occasion possible. Si le pilote rattrapé ne le fait pas, des drapeaux bleus agités seront sortis afin de lui signaler qu'il doit laisser passer le pilote plus rapide.

6.8 Essais

6.8.1 Essais privés

Il est formellement interdit d'effectuer des essais (privés, libres ou chronométrés) et courses sur tout ou partie des circuits accueillant le Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 (*on entend par essais privés, des essais qui ne seraient pas organisés par FFSA ACADEMY*), après le **12 mars 2021** et ce, jusqu'au jour de la compétition officielle et sur tout type de véhicules, y compris comme passager. Dans le cas où un pilote effectuerait un double championnat et participerait à des essais ou à une course sur un circuit du Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 en contrevenant à la règle énoncée ci-dessus, il pourra, à condition d'avoir prévenu FFSA ACADEMY avant l'infraction et obtenu son accord, être autorisé à participer à la course du Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 sur ce circuit mais sera transparent dans le classement. Il ne pourra pas prendre de point. Il pourra participer aux cérémonies de podium des courses dans le cas où il figurerait dans les trois premiers. En règle générale, tous les pilotes admis à prendre le départ, devront participer à la séance d'essais libres qui aura lieu au plus tôt la veille des essais qualificatifs, au plus tard 5 heures avant la première séance d'essais chronométrés. Cette séance aura une durée de 30 minutes.

6.8.2 Essais qualificatifs

Tous les pilotes admis à prendre le départ seront tenus de prendre part à la séance d'essais qualificatifs d'une durée de 25 minutes.

Se référer à l'article 7.1 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021.

6.8.3 Constitution de la grille de départ

La grille de départ de la course 1 sera établie en fonction du meilleur temps de chaque pilote de la séance d'essais qualificatifs.

La grille de départ de la course 2 sera établie en fonction du classement de la course 1 en grille inversée pour les 10 premiers.

La grille de départ de la course 3 sera établie en fonction du 2^{ème} meilleur temps de chaque pilote de la séance d'essais qualificatifs.

Si un pilote ne peut obtenir de chronos officiels (*panne ou sortie de piste dès le début de séance*), une demande sera effectuée auprès du collègue des commissaires afin qu'il puisse s'élancer en dernière ligne pour les courses 1 et 3.

Dans le cas où le meeting ne comporterait que 2 courses, la grille de départ sera établie comme suit :

La grille de départ de la course 1 sera établie en fonction du meilleur temps de chaque pilote de la séance d'essais qualificatifs.

La grille de départ de la course 2 sera établie en fonction du 2^{ème} meilleur temps de chaque pilote de la séance d'essais qualificatifs.

6.9 Course

6.9.1 Nombre et durée des courses

Les épreuves du Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 seront composées d'une façon générale de 3 courses. Chaque course aura une durée de 20 minutes plus un tour (*si le meeting ne comprend que 2 courses, leur durée sera de 25 minutes + 1 tour minimum*).

Le départ de la 1^{ère} course aura lieu au minimum 5 heures* après la fin de la séance d'essais qualificatifs.

Le départ de la 2^{ème} course aura lieu au minimum 5 heures* après la fin de la première course.

Le départ de la 3^{ème} course aura lieu au minimum 5 heures* après la fin de la deuxième course.

*5 heures pouvant être amenés à minimum 4 heures 30, sous réserve d'accord de FFSA ACADEMY.

6.9.2 Grille de départ

La grille 1-1 décalée sera appliquée. Toutefois le collège des commissaires sportifs de l'épreuve pourra décider d'appliquer tout autre système de grille notamment en raison de la configuration du circuit.

6.9.3 Procédure de départ

Se référer à l'article 7.3.1.4.1 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021.

6.9.4 Voiture de sécurité

Se référer à l'article 7.3.3 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021.

6.9.5 Arrêt d'une course et nouveau départ

Se référer à l'annexe 1 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021.

- . Au cas où il s'avérerait nécessaire de suspendre la course en raison de l'encombrement du circuit, suite à un accident, ou parce que les conditions météo ou autres en rendent la poursuite dangereuse, le directeur de course ordonnera que des drapeaux rouges soient déployés à tous les postes de commissaires de piste, et que les feux soient allumés sur la ligne de départ.
- . Dès que le signal de suspension de la course sera donné, les dépassements seront interdits, la sortie des stands sera fermée et toutes les voitures devront avancer lentement sur la voie rapide de la voie des stands où elles devront s'arrêter en file indienne.
- . Si la voiture, en tête sur la piste, n'est pas la première de la file, toutes les voitures situées entre cette voiture et la ligne de drapeau rouge recevront un signal leur indiquant d'effectuer un nouveau tour après le signal trois minutes, avant la reprise de la course.
- . Si des voitures sont dans l'impossibilité de revenir dans la voie des stands, parce que la piste est bloquée, elles y seront ramenées, et une fois la piste dégagée, les voitures seront placées dans l'ordre qu'elles occupaient avant l'arrêt de la course. Ces voitures seront autorisées à reprendre la course.
- . La voiture de Sécurité sera alors conduite devant la sortie de la voie des stands. Pendant la suspension de la course :
 - A. la course sera suspendue, le chronométrage s'arrêtera. La course repartira derrière un safety car pour le temps restant. Si besoin, avec l'approbation du promoteur, le collège des commissaires pourra diminuer le temps de course pour respecter les horaires.
 - B. Les voitures seront en régime de parc fermé
 - C. Il ne sera possible d'intervenir sur les voitures, qu'après notification du directeur de course, et après qu'elles se soient arrêtées derrière la ligne du drapeau rouge, ou qu'elles aient rejoint les stands. Mais ce travail ne doit pas entraver la reprise de la course
 - D. Tout ravitaillement est interdit, même si une voiture était déjà à l'entrée des stands, ou dans la voie des stands, lorsque le signal de suspension de course a été donné
 - E. Les ordres concernant d'éventuels changements de pilote seront donnés par le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs, sur les moniteurs de chronométrage, ou par radio.
- . Toutes les voitures sont tenues d'obéir aux instructions des commissaires de piste.

6.9.5.1 Reprise de la course

- . Le retard sera le plus court possible. Dès que l'heure de reprise de la course sera connue, les équipes seront informées, via les moniteurs de chronométrage. Dans tous les cas, elles seront prévenues au moins cinq minutes avant que le signal ne soit donné.
Des signaux matérialiseront les cinq minutes, trois minutes, une minute et quinze secondes, avant la reprise de la course. Chacun de ces signaux sera accompagné d'un signal sonore.
- . Après le signal « trois minutes », qui dépendra du temps au tour escompté, toutes les voitures, entre la ligne du drapeau rouge et le pilote de tête, recevront l'instruction d'accomplir un autre tour, sans dépasser, et de rejoindre la file de voitures derrière la Voiture de Sécurité.
- . Lorsque le signal « une minute » sera donné, les moteurs devront être mis en marche, avec les moyens disponibles à bord, et sans aide extérieure, et tout le personnel des équipes devra partir avec tout le matériel, et avant que le signal « 15 secondes » ne soit donné.

- . Dans le cas où un pilote aurait besoin d'aide, après le signal « 15 secondes », il devra l'indiquer aux commissaires de piste et, dès que le reste des voitures en mesure de quitter la grille l'aura fait, les commissaires de piste recevront l'ordre de pousser la voiture sur la voie de travail des stands. Dans ce cas, des commissaires de piste, munis de drapeaux jaunes, se tiendront à côté de la voiture (ou des voitures) concernée(s) pour prévenir les pilotes arrivant derrière.
- . La course reprendra derrière la voiture de sécurité lorsque les feux verts seront allumés.
La Voiture de Sécurité entrera dans les stands après un tour, à moins que :
 - A. toutes les voitures ne soient pas encore rangées derrière la voiture de sécurité,
 - B. des membres du personnel des équipes n'aient pas encore évacué la voie des stands
 - C. qu'un autre incident ne survienne nécessitant une autre intervention.
- . Lorsque les feux verts seront allumés, la voiture de sécurité quittera la voie des stands, suivie de toutes les voitures, dans l'ordre dans lequel elles se seront arrêtées derrière la ligne du drapeau rouge, et à une distance inférieure à cinq longueurs de voiture.
- . Les dépassements pendant ce tour ne sont autorisés, que si une voiture est retardée en quittant la ligne du drapeau rouge, et que les voitures se trouvant derrière elle ne peuvent éviter de la dépasser, sans trop retarder le reste du peloton. Dans ce cas, les pilotes ne pourront dépasser, que pour rétablir l'ordre avant la suspension de la course.
- . Tout pilote retardé en quittant les stands ne peut dépasser une autre voiture en mouvement s'il est resté immobile après que toutes les autres voitures aient franchi la ligne de sortie des stands. Il doit alors se placer à l'arrière de la file de voitures qui sont derrière la voiture de sécurité. Si plusieurs pilotes sont concernés, ils doivent se placer à l'arrière du peloton, et dans l'ordre dans lequel ils ont quitté les stands.
- . Une des pénalités sera infligée à tout pilote qui, de l'avis des commissaires sportifs, aura doublé inutilement une autre voiture pendant le tour.
- . Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue de l'avant-dernier tour précédant le tour au cours duquel le signal de suspension de la course aura été donné.

6.9.6 Arrivée

Le signal de fin de course sera donné sur la Ligne dès que la voiture de tête aura parcouru toute la distance de la course conformément à l'Article 6.8.1.

Si le signal de fin de course est donné, pour quelque raison que ce soit, avant que la voiture de tête ait effectué le nombre de tours prévus, ou que le temps prescrit soit écoulé, la course sera considérée terminée quand la voiture de tête aura franchi la Ligne pour la dernière fois avant que le signal ait été donné. Si le signal de fin de course est retardé pour quelque raison que ce soit, la course sera considérée comme s'étant terminée au moment où elle aurait dû se terminer.

Après avoir reçu le signal de fin de course, toutes les voitures doivent se rendre directement au Parc Fermé à l'issue de la course, sans retard inutile, sans recevoir aucun objet quel qu'il soit, et sans aucune assistance (*sauf celle des commissaires de piste, si nécessaire*).

Toute voiture classée ne pouvant atteindre le Parc Fermé à l'issue de la course par ses propres moyens sera placée sous le contrôle exclusif des commissaires de piste, qui emmèneront la voiture au Parc Fermé.

Les cartes mémoires des caméras embarquées seront récupérées à la fin de la course et seront mises à la disposition du collègue du commissaire sportif jusqu'à la fin du délai de réclamation.

A l'arrivée de chaque course, les trois premiers pilotes devront être obligatoirement présents au podium.

6.10 Affichage

Tous les classements et résultats des essais et des courses, ainsi que toutes les décisions des officiels, seront affichés sur le tableau d'affichage officiel.

ARTICLE 7. INCIDENTS DURANT LA COURSE

Se référer à l'article 8 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021.

ARTICLE 8. ENTREE DES STANDS, VOIE DES STANDS ET SORTIE DES STANDS

La section de piste entre la première ligne de la voiture de sécurité et le début de la voie des stands sera appelée l'«entrée des stands».

La section de piste entre la fin de la voie des stands et la seconde ligne de la voiture de sécurité sera appelée la «sortie des stands».

Il est obligatoire de quitter la voie des stands et de rejoindre la piste sans mettre en danger ni gêner les autres participants. Il est strictement interdit de franchir la ligne blanche en sortant des stands avec une partie quelconque d'une voiture.

Tout pilote franchissant la ligne blanche à la sortie des stands pendant les essais se verra infliger une pénalité de recul de trois places sur la grille ou, pendant la course, une pénalité de « drive through » sera appliquée.

La voie des stands sera divisée en deux voies. La voie la plus rapprochée du mur des stands sera appelée «la voie rapide», la voie la plus proche des stands sera appelée «la voie intérieure». Excepté lorsque les voitures se trouvent à la sortie de la voie des stands, dans le cadre des Articles procédure de départ et suspension de course, la voie intérieure est la seule zone où il soit permis de travailler sur une voiture. Toutefois, aucune intervention ne pourra être effectuée dans la voie rapide si elle est susceptible de gêner d'autres voitures essayant de quitter la voie des stands.

Sauf si une voiture est poussée sur la grille à tout moment lors de la procédure de départ, les voitures ne pourront être conduites que depuis le garage attribué au pilote jusqu'à la sortie des stands.

Toutes les voitures conduites à la fin de la voie des stands avant le départ ou le nouveau départ d'une séance d'essais, ou toutes les voitures auxquelles il a été demandé de s'arrêter à la sortie des stands durant une période d'intervention de la voiture de sécurité, doivent former une file dans la voie rapide et partir dans l'ordre dans lequel elles sont arrivées dans cette voie à moins qu'une autre voiture ne soit excessivement retardée.

Tout pilote tenu de prendre le départ de la course depuis la voie des stands ne pourra pas conduire sa voiture depuis son garage attribué tant que le signal des 5 minutes n'aura pas été donné et devra s'arrêter dans la file dans la voie rapide. Dans ces circonstances, des interventions sur les voitures dans la voie rapide seront autorisées mais ces dernières se limiteront :

- a) au démarrage du moteur et à toute préparation qui y serait directement liée ;
- b) à l'installation ou à l'enlèvement de dispositifs de refroidissement ou d'appareils de chauffage autorisés ;
- c) aux modifications effectuées pour le confort du pilote ;
- d) au changement de roues s'il y a un changement de conditions climatiques.

En dehors du séchage, du balayage ou de la gomme déposée au moment où les voitures quittent leur emplacement dans les stands, les concurrents ne sont pas autorisés à essayer de renforcer l'adhérence du revêtement de la voie des stands à moins qu'un problème ne soit clairement apparu et qu'il ait été résolu avec l'accord du Directeur de Course.

A aucun endroit les concurrents ne doivent peindre de lignes sur la voie des stands.

Excepté ce qui est précisé ci-dessus, aucun équipement ne peut être laissé sur la voie rapide. Une voiture ne pourra entrer dans la voie rapide ou y rester que si son pilote est assis derrière son volant dans la position normale de conduite, même si la voiture est poussée.

Toutes les bouteilles d'air pressurisé et les flexibles connexes dans les stands doivent être stockés de manière sûre et ne peuvent être amenés dans la voie des stands qu'immédiatement avant qu'ils soient nécessaires pour intervenir sur une voiture. Ils doivent être enlevés dès que les travaux sont achevés. Aucune bouteille d'air pressurisé ne peut être attachée au corps de tout membre du personnel d'équipe.

- a) Il incombe à FFSA ACADEMY de libérer une voiture de son garage ou de sa position d'arrêt aux stands, uniquement lorsqu'il peut le faire en sécurité. FFSA ACADEMY doit également prévoir un moyen pour indiquer clairement, lorsque vu depuis l'avant de la voiture, à quel moment la voiture a été libérée.
- b) S'il est estimé qu'une voiture a été libérée dans des conditions dangereuses durant une séance d'essais, les Commissaires Sportifs pourront faire reculer le pilote sur la grille d'autant de places qu'ils le jugent approprié.
- c) S'il est estimé qu'une voiture a été libérée dans des conditions dangereuses durant une course, une pénalité sera infligée au pilote concerné.
- d) Une pénalité supplémentaire sera imposée à tout pilote qui, de l'avis des Commissaires Sportifs, continue de conduire une voiture sachant qu'elle a été libérée dans des conditions dangereuses.

Dans tous les cas ci-dessus, une voiture est réputée avoir été libérée lorsqu'elle a été conduite hors de sa zone de garage désignée (en sortant du garage) ou après qu'elle a complètement quitté sa position d'arrêt au stand suite à un arrêt au stand.

Démarrer un moteur avec un dispositif externe sera considéré comme une intervention sur la voiture, par conséquent ce travail ne sera pas autorisé dans la voie rapide des stands.

Les voitures ne peuvent entrer dans la voie rapide des stands tant que la sortie des stands est ouverte au départ ou nouveau départ de chaque séance d'essais ou de qualification. De plus, aucune voiture ne peut être déplacée dans la voie lente à un endroit qui soit plus proche de la sortie des stands que le garage attribué à l'équipe concernée.

Toutes les portes des garages de la voie des stands doivent rester ouvertes pendant toutes les séances d'essais et de qualification.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Directeur de Course pourra demander que l'entrée des stands soit fermée pendant la course pour des raisons de sécurité. Durant ces périodes, les pilotes ne pourront entrer dans la voie des stands que si des réparations essentielles et totalement évidentes doivent être effectuées sur la voiture.

Se référer à l'article 6.3 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021 pour la zone des stands.

ARTICLE 9. PENALITES

Toute infraction pendant une épreuve, quelle qu'en soit la nature, ou toute attitude non conforme à la bonne tenue du Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 sera examinée par le collège des commissaires sportifs qui pourra prendre une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve considérée. En cas de disqualification, le collège des commissaires sportifs pourra, s'il le juge utile, transmettre à l'ASN du pilote une demande de suspension ou d'exclusion.

Se référer à l'article 8 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021.

ARTICLE 10. RECLAMATIONS ET APPEL

Se référer aux articles VII et VIII des prescriptions générales 2021.

Les réclamations et appels seront limités aux faits sportifs ainsi qu'au moteur et à la gestion électronique.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS

11.1 Procédure de classement d'une course

Se référer à l'article 9 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021.

11.2 Attribution des points

11.2.1 Les courses du Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 donneront lieu à l'attribution de points suivants :

Pour les courses 1 et 3 :

Au 1 ^{er} : 25 points	Au 6 ^{ème} : 8 points
Au 2 ^{ème} : 18 points	Au 7 ^{ème} : 6 points
Au 3 ^{ème} : 15 points	Au 8 ^{ème} : 4 points
Au 4 ^{ème} : 12 points	Au 9 ^{ème} : 2 points
Au 5 ^{ème} : 10 points	Au 10 ^{ème} : 1 point

Dans le cas où le meeting ne comporterait que 2 courses, le barème de points ci-dessus sera appliqué pour les 2 courses.

Pour la course 2 :

Au 1 ^{er} : 15 points	Au 5 ^{ème} : 6 points
Au 2 ^{ème} : 12 points	Au 6 ^{ème} : 4 points
Au 3 ^{ème} : 10 points	Au 7 ^{ème} : 2 points
Au 4 ^{ème} : 8 points	Au 8 ^{ème} : 1 point

Si une course est suspendue conformément à l'Annexe 1 du règlement standard des circuits « asphalte » 2021 sans pouvoir être reprise, aucun point ne sera attribué si le pilote de tête a effectué deux tours ou moins au moment de la suspension, la moitié des points sera attribuée si le pilote de tête a effectué plus de deux tours mais moins de 75% du temps prévu au moment de la suspension et la totalité des points sera attribuée si le pilote de tête a effectué plus de 75% du temps de course. Aucun point ne sera attribué si tous les tours ont été effectués derrière la Voiture de Sécurité.

11.2.2 Le pilote engagé à l'épreuve (*cf article 3.2.2*) ne marquera pas de point au championnat et sera transparent dans la comptabilité des points de chaque épreuve.

11.3 Classement final

« Le classement final du Championnat de France F4 certifié par la FIA - 2021 sera établi en retenant pour chaque pilote tous les points marqués lors des épreuves inscrites au calendrier (article 1.2 du présent règlement) qui se sont déroulées moins 1.

L'épreuve au cours de laquelle le pilote aura marqué le moins de points sera décomptée.

Le titre de pilote Champion du Championnat de France F4 certifié par la FIA 2021 sera attribué au pilote ayant obtenu le plus grand nombre de points sur 6 des 7 épreuves au calendrier 2021.

Ne pourront pas être décomptés les points d'une épreuve où le pilote n'aurait pas pris le départ des essais libres et/ou des essais qualificatifs et/ou d'une course.

Dans le cas où un pilote passerait une épreuve du Baccalauréat en même temps qu'une manche du championnat de France F4 certifié par la FIA, cette dernière pourra être décomptée.

Si deux pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, le titre de Champion de France F4 certifié par la FIA sera décerné :

- Au pilote ayant le plus grand nombre de 1^{ère} place.
- Si le nombre de 1^{ère} place est identique, le titre de Champion de France sera décerné au pilote ayant le plus grand nombre de 2nde place.
- Si le nombre de 2nde place est identique, le titre de Champion de France sera décerné au pilote ayant le plus grand nombre de 3^{ème} place.
- Si le nombre de 3^{ème} place est identique, le titre de Champion de France sera décerné au pilote ayant le plus grand nombre de 4^{ème} place.

Les pilotes classés dans les trois premiers du Championnat de France F4 certifié par la FIA – 2021 auront l'obligation de participer à toutes remises de prix ou festivités sportives auxquelles ils pourraient être invités.

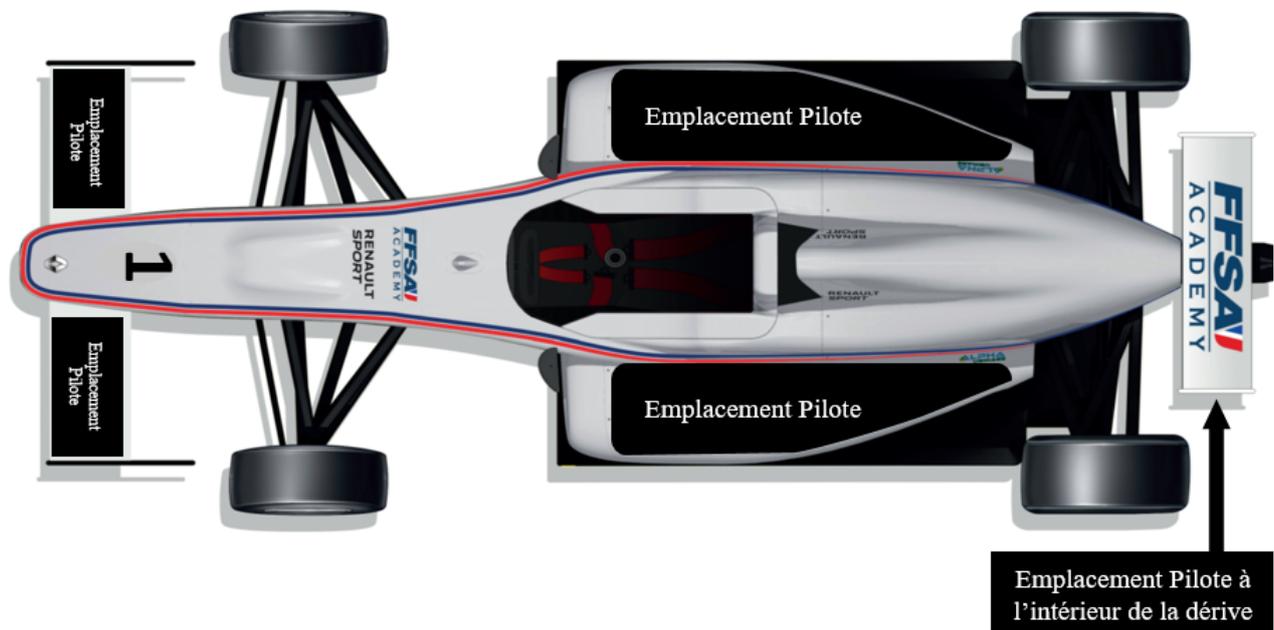
ARTICLE 12. DOTATION

FFSA ACADEMY attribuera une dotation globale maximum de 100 000 Euros HT selon des critères définis dans le protocole d'accord liant le pilote à FFSA ACADEMY.

Les conditions d'engagement (*choix de la structure, partenaires, etc ...*) seront définies dans un contrat établi par FFSA ACADEMY et soumis à la signature du pilote.

ANNEXE A : EQUIPEMENT PILOTE

Réglementation Sportive		
<i>Equipement</i>	<i>Norme FIA</i>	<i>Réglementation FIA</i>
Casque	Norme FIA 8859-2015 Norme FIA 8860-2004 Norme FIA 8860-2010 Norme FIA 8860-2018 Norme FIA 8860-2018-ABP	Article 1 "Casque" Chapitre III "Equipement des pilotes" Annexe L - CSI
Vêtements résistant au feu	Norme FIA 8856-2000 Norme FIA 8856-2018	Article 2 "Vêtements résistant au feu" Chapitre III "Equipement des pilotes" Annexe L - CSI
Système de retenue frontale de la tête	Norme FIA 8858-2002 Norme FIA 8858-2010	Article 3 "Système de retenue frontale de la tête" Chapitre III "Equipement des pilotes" Annexe L - CSI
Harnais de sécurité	Norme FIA standard 8853/98 Norme FIA 8853-2016	Article 4 "Harnais de sécurité" Chapitre III "Equipement des pilotes" Annexe L – CSI Article 14.4 of 274 annexe J



- Tout dépassement de la zone attribuée est strictement interdit.
- FFSA ACADEMY se réserve le droit de retirer tout marquage qui ne serait pas correctement posé, abîmé, ou dont l'état porte préjudice à l'esthétique de la monoplace.

Combinaison PILOTE



Emplacement réservé au PILOTE

Casque

